



Renseignement partage bien

Par **brauneisen**, le **23/03/2017** à **09:24**

Bonjour,

j'aurais aimer avoir quelque réponse concernant une succession.

Mon père vient de décédé, il s'étaient remarié il y a 30ans, ca femme avaient déjà deux enfants, qu'il a adopté par la suite.

Ma belle mère nous parle de vendre leur maison pour l'héritage, mais moi je ne veut pas quel la vendent juste pour nous donné un héritage a moi et a ces deux enfants, donc j'aimerais savoir quel sont les lois prévu et quel seraient exactement les chose que moi et mes demi frères devons et pouvons percevoir.

en vous remerciant d'avance.

Cordialement

Par **youris**, le **23/03/2017** à **09:38**

Bonjour,

votre père venant de décéder, ses enfants et son épouse héritent du patrimoine de votre père et donc de la maison dont vous avez une part de pleine de pleine propriété ou de nue-propriété.

pour vendre un bien immobilier en indivision, il faut l'accord de tous ses propriétaires donc de votre belle-mère et des enfants de votre père.

salutations